

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 25 juillet 2023**

Sur convocation en date du 19 juillet 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 juillet 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	TAPONARD Emmanuel	MAZUÉ Joséphine
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Etaients excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC  
CHATARD Kévin a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Laure THERMET a donné pouvoir à Isabelle MARION  
Sandra MERLE a donné pouvoir à Zahira BELQAID  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Jean-Louis BILLOUD  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Michel VINIÈRE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu l'article 4 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 6 et 7 du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu l'article 9 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 97 de la loi du 29 janvier 1984

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 19 juillet 2023,

Dans le cadre de la reprise de l'activité périscolaire et extrascolaire, 13 postes ont été créés par délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020. Parmi ces 13 postes, un concernait un poste d'adjoint administratif à 28 heures occupé par une secrétaire comptable paies. Or après analyse de l'activité effectivement réalisée, il s'avère que la fonction paie était sous traitée à un service paie extérieur. Seule la fonction comptable, de plus accompagnée par un cabinet d'expertise comptable, était assurée par ce poste. Dans ces conditions, le temps de travail de 28 heures affecté à ce poste ne correspond pas à la réalité de la fonction comptabilité-paie nécessaire pour gérer l'activité de la garderie périscolaire et extrascolaire de Viriat.

Par ailleurs, afin de sécuriser la fonction confection-gestion des paies en cas d'absence de la chargée des Ressources Humaines, et d'assurer le traitement régulier de la carrière des agents et des dossiers sensibles (maladie, retraite...), il est proposé d'augmenter de 7 heures hebdomadaires le poste d'assistant comptable-ressources humaines soit 35 heures hebdomadaires au total.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif occupant le poste d'assistant comptable-ressources humaines de 28 heures hebdomadaires à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte cette modification
- autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,  
Bernard PERRET

